



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000658

Séance du jeudi 20 novembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (jusqu'au rapport 8.3), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.3), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.1), Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 4.1), Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Mme Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN), Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET jusqu'au rapport 8.3), Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT, **Torpes :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 2.1), T. BENNETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, Y.-M. DAHOUI, A. GHEZALI, J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, M.-N. SCHOELLER, B. ASTRIC, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 8.3), B. BOURDAIS, M.-N. LATUILIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : B. RONZI (à partir du rapport 2.1), M. BULTOT, C. VOIDEY, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), F. PRESSE, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), S. WANLIN, N. GUILLEMET, M. JEANNIN, C. GELIN, E. SASSARD, E. DUMONT, J.-P. TAILLARD, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 8.3), P. BELUCHE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Convention de partenariat à signer entre la Ville de Besançon, la CAGB, le CCAS et EDF

Convention de partenariat à signer entre la Ville de Besançon, la CAGB, le CCAS et EDF

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Inscription budgétaire
BP 2008
Imputation : 824 - 6574

Résumé :

Ce rapport présente la convention de partenariat à passer entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le CCAS et EDF pour des actions communes et des accompagnements à développer, en ce qui concerne la CAGB, autour des questions du transport public, de solidarité (actions en faveur des personnes handicapées, sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les personnes en situation de précarité) et de maîtrise de l'énergie dans les constructions.

La Ville de Besançon, la Communauté du Grand Besançon, le CCAS et EDF en Franche-Comté ont développé ces dernières années un partenariat actif qui s'est traduit par la signature de plusieurs accords dans des domaines d'activités de différente nature.

La CAGB et EDF se sont engagés à collaborer à travers une convention de partenariat pour la réalisation des études d'expertise préalables à la création d'un transport en Commun en Site Propre (TCSP) signée le 29 juin 2006 pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, EDF a cofinancé l'étude réalisée par le Cabinet EGIS rail, et divers échanges techniques ont eu lieu entre experts et techniciens.

Parallèlement, la Ville de Besançon et le CCAS ont également développé un partenariat avec EDF, autour des questions d'efficacité énergétique, de valorisation du patrimoine autour des questions de solidarité (sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les personnes en situation de précarité). Ces collaborations ont donné lieu à la signature de plusieurs conventions.

La diversité et la multiplicité des partenariats entre EDF et ces trois structures, qui pour certains touchent à des problématiques communes ont conduit à formaliser dans une convention cadre les champs d'échanges et les orientations à donner à ce partenariat dans les années à venir.

Si le partenariat débouche sur la mise en oeuvre d'actions nécessitant un cofinancement, il sera nécessaire de les soumettre aux assemblées, dans la mesure où la présente convention cadre de partenariat n'engage pas financièrement les structures.

La Communauté d'Agglomération est concernée par les divers partenariats dans les domaines suivants :

I. Energie

La Ville de Besançon avec son Agenda 21 et le Grand Besançon avec sa Charte de l'environnement conduisent depuis de nombreuses années des actions visant à la connaissance et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine ainsi qu'au développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Sur leurs politiques énergétiques, depuis fin 2007, la Ville de Besançon est labellisée Cit'ergie et le Grand Besançon est reconnu en processus Cap Cit'ergie.

En outre, le Grand Besançon et la Ville de Besançon préparent leurs Plans Climat-Energie Territoriaux.

Le partenariat avec EDF portera sur un accompagnement dans les opérations de rénovation de son patrimoine et dans les réalisations d'ouvrages performants avec une finalité de maîtrise accrue des consommations et besoins en énergie. Cette collaboration pourra aussi porter sur le développement des énergies renouvelables (électricité d'origine photovoltaïque). La future Cité des Arts et de la Culture et la politique de l'habitat sont susceptibles d'être concernées.

La collaboration sur ce sujet pourra concerner les aspects techniques, industriels et financiers (voir la fiche action n° 2 annexée à la convention).

Par ailleurs, une collaboration spécifique sur le développement des projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque va se mettre en place entre les Parties sur les aspects techniques et financiers (voir fiche action n° 3 en annexe).

La maîtrise de la demande de l'énergie est également une préoccupation commune.

Une collaboration sur la réhabilitation et la construction de logements performants dans l'habitat public et privé pourra être envisagée, notamment dans le cadre de l'OPAH en cours de lancement au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

II. Développement économique

EDF souhaite soutenir les initiatives des collectivités visant à faciliter la création et le maintien de l'emploi.

Ainsi, en 2006 et 2007, EDF a soutenu l'organisation du concours local Talents des Cités qui récompense les créateurs d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Besançon.

Le Grand Besançon, la Ville de Besançon et EDF entendent poursuivre leur collaboration sur cette opération et rechercher d'autres actions possibles dans le domaine de la création d'emploi.

Par ailleurs, une réflexion pourrait être conduite sur l'éclairage efficace et économe en énergie des zones d'activités et leur équipement en matière de panneaux photovoltaïques, notamment sur les espaces de parking et de stockage de bus.

III. Transport

Le Grand Besançon s'est engagé dans un projet de Transport en Commun en Site Propre destiné à améliorer dans la durée les performances du système de transport existant.

Plusieurs systèmes pouvant répondre aux attentes (tramway sur fer, tramway sur pneus, systèmes à guidage immatériel, bus ou trolleybus en site propre, ...), le Grand Besançon a souhaité réaliser une étude qu'EDF, avec sa Direction Transports et Véhicules Electriques, a accompagnée.

La Convention de partenariat pour la réalisation des études d'expertise préalables à la création d'un TCSP signée le 29 juin 2006 étant toujours en vigueur, ses modalités ne sont pas remises en cause par la Convention cadre.

Cette collaboration est étendue aux réflexions sur le montage industriel et financier du projet de TCSP, en liaison avec la Direction Transports et Véhicules Electriques d'EDF et la Direction Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le Grand Besançon devra se rapprocher de la société chargée de l'exploitation du réseau électrique afin d'anticiper les éventuels travaux concernant l'alimentation du TCSP et ses conséquences sur le réseau électrique existant.

Le réseau de transport public GINKO exploite à ce jour 172 bus urbains avec des motorisations diesel et GNV. Au regard des évolutions technologiques actuelles, EDF pourra accompagner la Communauté d'agglomération dans ses réflexions sur le déploiement à terme de bus hybrides ou électriques.

EDF en Franche-Comté propose d'apporter une information détaillée sur les usages électriques performants et innovants dans ces domaines dans le cadre notamment du renouvellement progressif de son parc de bus et de la restructuration du réseau GINKO devant accompagner la réalisation du projet TCSP.

Enfin, des échanges d'expériences et une information sur les solutions performantes concernant le transport et le déplacement des personnels du Grand Besançon et de la Ville de Besançon seront organisés entre les responsables des services concernés et les experts de la Direction Transports et Véhicules Electriques d'EDF.

IV. Soutien de projets culturels

EDF en Franche-Comté s'engage, après concertation avec les responsables culturels locaux, à soutenir certains projets culturels de la Ville de Besançon et du Grand Besançon dans le domaine du patrimoine culturel et naturel conformément à sa politique de mécénat.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat quadripartite à intervenir,**
- **autorise Monsieur le Président à la signer.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 126

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 28 NOV. 2008

DOCUMENT DE TRAVAIL

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE DE BESANCON,
LE GRAND BESANCON,
LE CCAS DE BESANCON
ET
ELECTRICITE DE FRANCE

Entre :

La Commune de BESANCON, représentée par M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire de BESANCON, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal de la VILLE DE BESANCON en date du ??? et faisant élection de domicile 2, rue Mégevand à BESANCON 25034,

ci-après désignée par : “la VILLE DE BESANCON”, d’une première part,

La Communauté d’Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue G. Plançon 25043 Besançon, représentée par son premier Vice-Président M. Gabriel BAULIEU agissant en vertu d’une délibération du conseil de communauté en date du ???,

ci-après désignée par : “le GRAND BESANCON”, d’une deuxième part,

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville de Besançon, faisant élection de domicile au 9 rue Picasso à Besançon 25 000, représentée par la Vice-Présidente du Centre Communal d’Action Sociale, Madame Marie-Noelle SCHOELLER, dûment habilitée par décision du Conseil d’administration du ??? aux fins des présentes,

ci-après désignée par : « CCAS DE BESANCON », de troisième part,

Et

Electricité de France, Société Anonyme au capital social de 911 085 545 euros, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 552 081 317, représentée par Madame Fabienne CARDOT, agissant en sa qualité de Délégué Régional d’EDF en Franche-Comté, faisant élection de domicile 4, rue de l’Ermitage, 25000 BESANCON, dûment habilitée aux fins des présentes,

et ci-après désigné par « EDF en Franche-Comté », de quatrième part

Ci-après désignées conjointement par « les Parties »

EXPOSE DES MOTIFS

La VILLE DE BESANCON, le GRAND BESANCON, le CCAS DE BESANCON et EDF en Franche-Comté ont développé ces dernières années un partenariat actif qui s’est traduit par la signature de plusieurs accords portant sur des domaines d’activité de différente nature dans lesquels les Parties sont engagées :

- Avec la VILLE DE BESANCON :
 - une Convention de partenariat pour l’inscription de l’œuvre de VAUBAN au Patrimoine mondial de l’Humanité de l’UNESCO signée le 13 décembre 2004 pour une durée de 6 ans ;
 - une Convention de mécénat pour la valorisation de la tour bastionnée de Chamars, convention quadripartite entre la Ville de Besançon, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, EDF Franche-Comté et la Fondation EDF Diversiterre, signature prévue en décembre 2008 pour une durée d’un an ;
 - une Convention de partenariat sur le thème du Développement durable signée en 2005 et arrivée à son terme le 29 mars 2008 ;
 - un Protocole d’accord en faveur de l’efficacité énergétique signé le 10 décembre 2007 et dont l’expiration est prévue le 30 juin 2009.

- Avec le GRAND BESANCON, une Convention de partenariat pour la réalisation des études d'expertise préalables à la création d'un transport en Commun en Site Propre (TCSP) signée le 29 juin 2006 pour une durée de 5 ans.
- Avec le CCAS de BESANCON :
 - o une Convention de partenariat relative à la sensibilisation à l'accueil de personnes handicapées signée le 20 octobre 2006 avec le CCAS DE BESANCON et la Maison départementale du Handicap du Doubs pour une durée de 1 an.
 - o une convention engagée et signée en février 2008 portant sur la distribution de lampes basse consommation par EDF auprès du public des Espaces Solidaires.

Les Parties souhaitent poursuivre cette collaboration multiforme pour favoriser un développement durable, équilibré et socialement responsable de la ville et du territoire : elles ont donc décidé de l'organiser et de la renforcer avec la présente Convention-cadre de Partenariat sans pour autant modifier les dispositions des accords en vigueur.

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu ce qui suit :

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser et de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les axes de coopérations entre EDF en Franche-Comté, la VILLE de BESANCON, le GRAND BESANCON et le CCAS de Besançon.

Toute action pourra être déclinée dans le cadre de conventions spécifiques, notamment en cas de participation financière.

Article II – Domaines d'activité du partenariat

Les Parties conviennent de coopérer dans les domaines suivants :

- Energie
- Développement économique
- Transport
- Culture et patrimoine
- Solidarité et Handicap.

D'autres domaines pourront toutefois être ajoutés avec l'accord des Parties, par le biais d'un avenant.

Chaque domaine est présenté ci-dessous en précisant les partenaires concernés et les axes de développement envisagés.

Des actions de sensibilisation sur ces sujets pourront être entreprises conjointement en direction des Maîtres d'Ouvrage privés et publics qui interviennent sur les zones d'activités du Grand Besançon.

Un plan d'actions annuel sera établi pour définir les actions qui seront mises en œuvre. Celui pour la période de juin 2008 à juin 2009 est joint en annexe.

Toutes les interventions et propositions d'EDF en Franche-Comté en vertu de la présente convention seront effectuées dans le cadre de son objet légal et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

De même, toutes les interventions et propositions de la VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON seront effectuées dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment dans le respect des règles de la commande publique.

1. Energie

1.1 Coopérer à des actions visant à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables

La VILLE DE BESANCON avec son Agenda 21 et le GRAND BESANCON avec sa Charte de l'environnement conduisent depuis de nombreuses années des actions visant à la connaissance et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine ainsi qu'au développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Sur leurs politiques énergétiques, depuis fin 2007, la VILLE DE BESANCON est labellisée Cit'ergie et le GRAND BESANCON est reconnu en processus Cap Cit'ergie.

En outre, la VILLE DE BESANCON et le GRAND BESANCON préparent leurs Plans Climat-Energie Territoriaux.

EDF développe, depuis son Agenda 21 de 2001, ses engagements en matière d'efficacité énergétique et dispose d'une expérience liée à ses offres d'éco-efficacité énergétique à destination des clients privés, publics et des collectivités.

Constatant leur volonté commune d'agir pour un développement efficace d'actions conjointes de Maîtrise de Demande d'Energie et de développement des énergies renouvelables, le Maire de BESANCON et la Directrice Collectivités Territoriales d'EDF ont signé le 10 décembre 2007 un Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique en vigueur jusqu'au 30 juin 2009.

Les dispositions de ce Protocole entre la VILLE DE BESANCON et EDF ne sont pas remises en cause par la présente Convention.

Un Protocole pourra être étudié avec le GRAND BESANCON avec un objectif de même nature, pour l'accompagner dans les opérations de rénovation de son patrimoine, dans les projets de réalisation d'ouvrages performants sur le plan énergétique ou ceux relatifs au développement des énergies renouvelables.

Deux des principaux projets des années à venir concerneront :

- la future Cité des Arts et de la Culture pour laquelle sont envisagés la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit et le choix de moyens de production de chaleur performants ;
- l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public.

La collaboration sur ces sujets pourra concerner les aspects techniques, industriels et financiers (voir les fiches-actions correspondantes en annexe).

Par ailleurs, une collaboration spécifique sur le développement des projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque va se mettre en place entre les Parties sur les aspects techniques et financiers (voir fiche-action en annexe).

1.2 Coopérer au développement des éco-quartiers

Le développement durable d'un quartier doit prendre en compte ses caractéristiques économiques, sociales, environnementales, mais également son histoire. Sur le plan de l'énergie, il s'agit de projets novateurs demandant la combinaison d'une approche urbanistique globale et d'une réflexion énergétique amont pour laquelle des études, des comparaisons européennes et la concertation entre acteurs locaux doivent être menées.

La VILLE DE BESANCON envisage la réalisation de plusieurs quartiers conçus pour être économes en énergie et peu émetteurs en gaz à effet de serre. Cet objectif peut être atteint notamment grâce à une approche urbanistique globale, à la réalisation de bâtiments peu émissifs et à l'utilisation d'énergies renouvelables au plus près des utilisateurs. Le Grand Besançon entend également promouvoir les éco-quartiers sur le territoire des communes de l'agglomération créant des zones d'habitat significative en termes de taille (50 logements et plus).

EDF fortement engagée dans la démarche du Grenelle de l'Environnement, propose d'accompagner la VILLE DE BESANCON en apportant une méthodologie dans le domaine et des résultats de retours d'expériences menées par des villes ayant engagé des démarches similaires.

1.3 Promouvoir la Maîtrise de la Demande de l'Energie (MDE)

La VILLE DE BESANCON, le GRAND BESANCON et EDF en Franche-Comté pourront collaborer pour réaliser une ou plusieurs opérations de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie, notamment avec la distribution de lampes à basse consommation et la sensibilisation aux gestes quotidiens d'éco-efficacité domestique.

Des actions spécifiques conjointes pourront également être organisées en direction des publics prioritaires du CCAS DE BESANCON.

Une collaboration sur la réhabilitation et de la construction de logements performants dans l'habitat public et privé pourra être envisagée, notamment dans le cadre de l'OPAH en cours de lancement au niveau DE LA VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON.

2. Développement économique

En tant qu'entreprise responsable socialement, soucieuse de contribuer au développement du territoire où elle exerce ses activités, EDF s'efforce de soutenir les initiatives des collectivités visant à faciliter la création et le maintien de l'emploi.

Ainsi, EDF en Franche-Comté accompagne plusieurs structures régionales de développement économique comme Franche-Comté Entreprendre, Capital Investissement Franche-Comté ou Cré-Entreprendre Initiative.

En 2006 et 2007, EDF a soutenu l'organisation du concours local Talents des Cités qui récompense les créateurs d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la Politique de la VILLE DE BESANCON.

La VILLE DE BESANCON, le GRAND BESANCON et EDF en Franche-Comté conviennent de poursuivre leur collaboration sur cette opération et de rechercher d'autres actions possibles dans le domaine de la création d'emploi.

Une réflexion pourrait être conduite sur l'éclairage efficace et économe en énergie des zones d'activités et leur équipement en matière de panneaux photovoltaïques, notamment sur les espaces de parking et de stockage de bus.

3. Transport

La VILLE DE BESANCON et le GRAND BESANCON ont le projet de développer des solutions propres destinées à faciliter sur leur territoire les déplacements de personnes, mais aussi de marchandises ou de déchets.

EDF, dans sa volonté d'assumer pleinement ses missions de service public au côté des collectivités territoriales, propose de s'associer à des projets visant au développement durable des territoires, en particulier pour accompagner les projets de transport électrique conformément aux engagements pris dans les Articles 12 et 18 de son Agenda 21.

3.1 Accompagner le développement du TCSP

Le GRAND BESANCON s'est engagé dans un projet de Transport en Commun en Site Propre destiné à améliorer dans la durée les performances du système de transport existant. Plusieurs systèmes pouvant répondre aux attentes (tramway sur fer, tramway sur pneus, systèmes à guidage immatériel, bus ou trolleybus en site propre, ...), le GRAND BESANCON a souhaité réaliser une étude des matériels roulants existants.

EDF, avec sa Direction Transports et Véhicules Electriques, a accompagné la réalisation de cette étude dans la mesure où le développement de systèmes de TCSP constitue l'une des conditions essentielles pour renforcer l'efficacité des transports publics et ainsi limiter la pollution et la surconsommation d'énergie fossile.

Cet accompagnement a fait l'objet d'une Convention de partenariat pour la réalisation des études d'expertise préalables à la création d'un TCSP signée le 29 juin 2006 par le Président du GRAND BESANCON, le Délégué régional d'EDF en Franche-Comté et le Directeur Transports et Véhicules Electriques d'EDF.

Cette convention étant toujours en vigueur, ses modalités ne sont pas remises en cause par la présente Convention, en particulier celles relatives à la communication autour du projet.

Cette collaboration est étendue aux réflexions sur le montage industriel et financier du projet de TCSP, en liaison avec la Direction Transport et Véhicule Electrique d'EDF et la Direction Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le GRAND BESANCON devra se rapprocher de la société chargée de l'exploitation du réseau électrique afin d'anticiper les éventuels travaux concernant l'alimentation du TCSP et ses conséquences sur le réseau électrique existant

3.2 Développer des solutions de transport urbain propre

Le réseau de transport public GINKO du GRAND BESANCON exploite à ce jour 172 bus urbains avec des motorisations diesel et GNV. Au regard des évolutions technologiques actuelles, EDF pourra accompagner le Grand Besançon dans ses réflexions sur le déploiement à terme de bus hybrides ou électriques, dans le cadre notamment du renouvellement progressif de son parc de bus et de la restructuration du réseau GINKO devant accompagner la réalisation du projet TCSP.

La VILLE DE BESANCON et le GRAND BESANCON sont également sensibilisés au développement de solutions propres pour le transport de marchandises en centre-ville et le transport d'ordures ménagères. EDF en Franche-Comté propose d'apporter une information détaillée sur les usages électriques performants et innovants dans ces domaines.

3.3 Explorer des solutions de transport et de déplacement innovantes pour le personnel de la VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON

Des échanges d'expériences et une information sur les solutions performantes concernant le transport et le déplacement du personnel de la VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON seront organisés entre les responsables des services concernés et les experts de la Direction Transport et Véhicules Electriques d'EDF.

4. Culture et patrimoine

La VILLE DE BESANCON et le GRAND BESANCON conduisent des projets visant à mettre en valeur leur patrimoine et à permettre à tous les habitants d'accéder aux différentes formes de culture.

EDF, dont la politique de mécénat a pour axe d'intervention la préservation du patrimoine et son accessibilité pour le plus grand nombre, souhaite accompagner certains de ces projets qui contribuent au développement touristique et culturel régional.

4.1 Accompagner la mise en valeur du patrimoine Vauban et soutenir le projet de candidature à l'UNESCO

La VILLE DE BESANCON a été à l'initiative de la création du Réseau des sites majeurs de Vauban dont le premier objectif est l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

EDF en Franche-Comté a été le partenaire historique de ce projet en participant à la constitution du dossier de candidature qui a été choisi par l'Etat français pour représenter la France en 2008 et remis ensuite à l'UNESCO début 2007. Ce partenariat s'est traduit par la signature le 13 décembre 2004 d'une Convention de partenariat pour l'inscription de l'œuvre de VAUBAN au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO. Ce partenariat d'une durée de 6 ans, qui a fait l'objet un soutien financier d'EDF en Franche-Comté à hauteur de 10 000 €, est toujours en vigueur, en particulier ses dispositions relatives à la communication.

Vu l'intérêt national de ce projet multisites, la Fondation EDF Diversi'Terre a souhaité prendre le relais d'EDF en Franche-Comté pour poursuivre et amplifier cet accompagnement au travers d'une convention de partenariat signée avec le Réseau des sites majeurs de Vauban. Cette convention d'une durée de 4 ans se traduit par un don financier forfaitaire de 200 000 €. Elle sera déclinée localement par un accord d'application relatif à l'appui aux projets de la VILLE DE BESANCON concernant son patrimoine Vauban.

4.2 Soutenir les projets culturels

EDF en Franche-Comté accompagnera, après concertation avec les responsables culturels locaux, certains projets culturels de la VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON dans le domaine du patrimoine culturel et naturel conformément à la politique de mécénat de l'entreprise. Elle cherchera notamment à accompagner sur plusieurs années un projet original et novateur.

5. Solidarité et Handicap

La VILLE DE BESANCON, le CCAS DE BESANCON et le GRAND BESANCON sont engagés dans le soutien aux citoyens les plus fragiles et dans la lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Dans le cadre de l'application des décrets du 10 août 2005 et du 14 août 2008, le CCAS DE BESANCON est destinataire du listing des impayés édité par EDF. Dès lors, le CCAS DE BESANCON par l'intermédiaire de Proxim'Social informe les référents sociaux concernés dans le cadre d'une démarche prévention.

Dans le domaine du handicap, la VILLE DE BESANCON et la Mission Handicap du CCAS DE BESANCON ont réalisé plusieurs actions favorisant l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des services.

De son côté, EDF, conformément à ses engagements éthiques, accompagne les actions de solidarité des collectivités, notamment vis-à-vis de ses clients démunis avec le Fonds Solidarité Logement (FSL), le Tarif de première Nécessité et le Service de Maintien de l'Energie. EDF agit également en faveur de l'intégration des personnes handicapées au sein de son entreprise (embauche, facilitation des conditions de travail, suivi professionnel,...) mais également pour améliorer l'accessibilité des clients handicapés aux locaux et aux services.

C'est dans ce cadre qu'EDF en Franche-Comté a signé le 19 janvier 2007 la Charte de la Diversité promue par la VILLE DE BESANCON et visant à favoriser le pluralisme et à rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières.

Dans le domaine du Handicap, le CCAS DE BESANCON et EDF en Franche-Comté ont déjà uni leurs efforts dans plusieurs actions pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des personnes aux services :

- sensibilisation de leur personnel à l'accueil des personnes handicapées ; cette action a fait l'objet d'une Convention de partenariat d'une durée d'un an signée le 20 octobre 2006 par le CCAS DE BESANCON, EDF en Franche-Comté et la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Doubs ;
- organisation d'un Forum européen du Handicap en 2006 ;
- organisation d'un Souper dans le Noir dans le cadre du TELETHON en 2007.

Certaines de ces actions seront poursuivies, notamment la participation d'EDF au Forum européen du Handicap de 2008 à Besançon.

D'autres champs pourront être explorés comme la sensibilisation des ménages aux économies d'énergie par des opérations de démonstration (du type « Fontaine-éco et toi »).

Article III : – Mise en oeuvre, suivi et évaluation de la Convention

1. Mise en oeuvre de la Convention

Un Comité de suivi est mis en place pour la mise en oeuvre de la Convention.

Chacune des Parties désigne une personne responsable qui est son représentant au Comité de suivi :

- Pour la VILLE DE Besançon : Jean-Luc MATTHEY
- Pour le GRAND BESANCON : François JOSSE
- Pour le CCAS DE BESANCON : Philippe CHOLET
- Pour EDF en Franche-Comté : Daniel BOUSCAVET, Chargé de Mission Développement territorial et Relations institutionnelles à la Délégation régionale d'EDF en Franche-Comté.

Ces interlocuteurs se rencontreront selon les besoins, et au minimum deux fois par an, pour :

- proposer les actions à conduire pour la période suivante,
- mettre en œuvre les plans d'actions annuels,
- préciser les actions de communication envisagées (supports, fréquence, contenu, ...),
- établir un bilan à la fin de chaque année.

Pour chaque domaine d'activité, les Parties désigneront également un interlocuteur chargé d'assurer la coordination des acteurs internes pour permettre la bonne exécution des actions décidées dans le domaine.

2. Pilotage de la Convention

Un Comité de pilotage stratégique est chargé de l'évaluation de la Convention et des grandes orientations du partenariat.

Il est composé des personnes suivantes :

- ➔ le Maire de BESANCON (ou son représentant), qui s'adjoit les collaborateurs nécessaires,
- ➔ le Président du GRAND BESANCON (ou son représentant) et ses collaborateurs,
- ➔ la Vice-Présidente du CCAS DE BESANCON (ou son représentant) et ses collaborateurs,
- ➔ le Délégué régional d'EDF en Franche-Comté et les représentants d'EDF concernés.

Ce Comité valide chaque année en septembre le plan d'actions à engager pour l'année suivante et évalue les résultats des actions menées en commun.

3. Financement

Lorsque EDF participera financièrement à une action d'un domaine objet de la présente convention, un accord spécifique devra être signé pour définir notamment le quantum et les modalités de sa participation financière et la communication associée.

Article IV – Communication et valorisation des résultats de la Convention

Les Parties s'engagent à organiser des opérations de communication conjointes pour valoriser la présente Convention et les actions qui auront pu être réalisées dans son cadre. Elles s'engagent à respecter les axes de communication et les messages principaux définis en commun.

Les résultats liés à un travail en commun feront, le cas échéant, l'objet d'une communication par tous les moyens adaptés et pourront donner lieu à des publications et à l'organisation de séminaires et colloques destinés à la diffusion des acquis au bénéfice des tiers concernés. Chacune des Parties s'engage à faire figurer le nom et le logotype de l'une et l'autre Partie dans toute manifestation ou publication d'informations résultant d'une collaboration effective entre elles.

En cas de collaboration significative, chacune des Parties pourra en faire publicité, par voie de presse ou autre, sous réserve de l'accord préalable des autres Parties.

Les reproductions du logo d'une des Parties seront effectuées suivant la charte graphique ou les maquettes qu'elle aura fournies. Ces reproductions seront effectuées suivant des normes de taille, de couleur et d'emplacement définies précisément par cette Partie pour chaque type de support.

Article V – Durée de la convention - Résiliation

La présente convention entre en vigueur à sa date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans.

Elle est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception avec un préavis de deux mois. Les parties n'ont droit à aucune indemnité en cas de résiliation de la présente convention.

Article VI - Non exclusivité

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

Article VII - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de trouver un règlement amiable du litige.

En cas d'échec du règlement amiable dans les trois mois de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception portant connaissance du litige à l'autre Partie, le litige sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à Besançon en 4 exemplaires originaux le

Pour la VILLE DE
BESANCON

Pour EDF en Franche-
Comté

Le Maire
Jean-Louis FOUSSERET

Le Délégué Régional
Fabienne CARDOT

Pour le GRAND BESANCON

Pour le CCAS DE BESANCON

Le premier Vice-Président
Gabriel BAULIEU

La Vice-Présidente
Marie-Noelle SCHOELLER

PLAN D' ACTIONS 2008 – 2009

DOMAINE	Fiche action	
Energie	1	Eclairage public
	2	Cité des Arts et de la Culture
	3	Développement des projets photovoltaïques
	4	Réduction des charges, notamment d'énergie, dans le secteur résidentiel
Développement économique	5	Concours Talents des Cités
Transport	6	TCSP
Culture	7	UNESCO : la Tour des enfants
Solidarité et Handicap	8	Forum international du Handicap
	9	Maîtrise du budget énergie des ménages, en particulier en situation de précarité



Fiche action n°1

Date de mise à jour

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Energie

Action : Eclairage public

La Ville de Besançon envisage la rénovation lourde de son installation d'éclairage public. EDF a proposé d'accompagner cette opération sur les plans technique et financier, notamment avec le dispositif CEE qui a fait l'objet d'un Protocole avec la Ville de Besançon en décembre 2007. Des réflexions sur la possibilité d'un montage financier innovant sont également prévues y compris de type PPP. Par ailleurs, cette collaboration pourra être étendue au GRAND BESANCON qui dispose d'une compétence sur l'éclairage public des zones d'activités, des espaces de parkings et des zones de stockage des bus.

Objectif :

Accompagner la Ville dans son effort de réduction de 45 % de la consommation en électricité.

Date prévisionnelle de réalisation :

Période 2009 - 2019.

Organisation :

	Ville de Besançon	Grand Besançon	EDF
Correspondant	Pascal GUDEFIN Christophe VUILLEMIN	Daniel BERTONCINI	Daniel BOUSCAVET Alain FLUCKIGER

Etat actuel de l'action :

Montage de l'opération.



Fiche action n°2

Date de mise à jour

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Energie

Action : Cités des Arts

La Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Conseil régional de FC sont maîtres d'ouvrage de la future Cité des Arts et de la Culture.

EDF a proposé d'accompagner cette opération sur le volet photo-voltaïque avec des conseils et un appui à l'élaboration d'un montage financier, étant entendu que cette intervention se fait en toute transparence et dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics afin qu'EDF ou ses filiales puissent concourir en phase de réalisation.

Objectif :

Equiper la Cité des Arts et de la Culture d'une installation de production d'électricité à base de panneaux photovoltaïques.

Date prévisionnelle de réalisation :

Période 2011 ?.

Organisation :

	Ville de Besançon	Grand Besançon	EDF
Correspondant	Bastien FIORI	François JOSSE (pilote)	Daniel BOUSCAVET Alain FLUCKIGER

Etat actuel de l'action :

Echanges en cours.



Fiche action n°3

Date de mise à jour

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Energie

Action : Développement des projets photovoltaïques

La VILLE DE BESANCON et le GRAND BESANCON envisagent de développer la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur leur patrimoine.

EDF a acquis une expérience dans ce domaine et propose d'organiser des échanges sur les solutions techniques existantes et sur les montages financiers innovants. En particulier, les possibilités de financement par crédit-bail pourront être présentées dans le cadre d'un partenariat national existant entre EDF et DEXIA Crédit Local de France.

Objectif :

Contribuer au développement des projets photovoltaïques sur les patrimoines de la VILLE DE BESANCON et du GRAND BESANCON.

Date prévisionnelle de réalisation :

2008 – 2009

Organisation :

	Ville de Besançon	Grand Besançon	EDF
Correspondant	Myriam NORMAND Laurent LUPINELLI	Céline BOUCHERON	Daniel BOUSCAVET Alain FLUCKIGER

Etat actuel de l'action :

Présentation des montages de financement à base de crédit-bail à organiser avec DEXIA-CLF.



Fiche action n°4

Date de mise à jour : 24 novembre 2008

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Solidarité / Energie

Action : réduction des charges, notamment d'énergie, dans le secteur résidentiel

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon entend participer à la réduction des dépenses énergétiques des ménages.

Pour ce qui concerne le parc locatif public, le Grand Besançon, en lien avec les bailleurs, entend promouvoir et soutenir de manière particulière les opérations économes en charge (de type THPE 2005 dans un premier temps) en construction neuve ainsi que les opérations de réhabilitation comportant des travaux visant à réduire les consommations énergétiques des locataires.

Pour ce qui concerne le parc locatif privé, le Grand Besançon, en lien avec les communes et notamment celle de Besançon lance une OPAH destinée notamment à améliorer les performances énergétiques des bâtiments et à réduire les consommations d'énergie. Il pourra être envisagé dans le cadre de l'OPAH de faire appel à des compétences techniques pointues dans le domaine du conseil et de l'accompagnement des opérateurs.

Par ailleurs, il apparaît essentiel que les objectifs et méthodes appliqués pour aider à la réduction des charges pour les locataires du parc public et privé conventionné soient capitalisées et diffusées auprès de l'ensemble des ménages du Grand Besançon.

De son côté, EDF accompagne ses clients particuliers dans leurs travaux d'économie d'énergie sur le plan technique depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation ainsi que sur le plan financier.

De plus, EDF dispose à Besançon de deux Boutiques qui pourraient être utilisées pour relayer les initiatives prises par les collectivités dans le cadre de l'OPAH.

Objectif :

Imaginer une mise en synergie des appuis proposés par la Ville de Besançon, le Grand Besançon et par EDF.

Date prévisionnelle de réalisation :

2008 - 2009.

Organisation :

	Ville de Besançon	CAGB	CCAS de Besançon	EDF
Correspondants	Myriam NORMAND	Loïc LEROY	Philippe CHOLET	Daniel BOUSCAVET

Etat actuel de l'action :

Réflexions préliminaires.



Fiche action n°5

Date de mise à jour

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Développement économique

Action : Concours Talents des Cités

La Ville de Besançon, le Grand Besançon et la Boutique de Gestion organisent un concours local récompensant les créations d'entreprises dans les quartiers de la Politique de la Ville. Ce concours rassemble plusieurs partenaires dont l'Etat, la Caisse d'Epargne et EDF. EDF participe au jury de sélection et accompagne financièrement l'opération.

Objectif :

Sélectionner des candidats qui concourront au prix régional FC puis au prix national.

Date prévisionnelle de réalisation :

Jury en juin et remise des prix en septembre 2008.

Organisation :

	Ville de Besançon	Grand Besançon	EDF
Correspondant	Gérard NAPPEZ	Anthony JEANBOURQUIN	Daniel BOUSCAVET

Etat actuel de l'action :

Le jury s'est réuni le 18 juin.

La remise des prix est prévue le 19 septembre 2008.



Fiche action n°6

Date de mise à jour

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Transport

Action : TCSP

Le Grand Besançon va réaliser un TCSP qui a déjà fait l'objet d'une convention avec EDF DTVE portant sur le choix du matériel roulant.

L'objet de cette action est d'organiser des réflexions sur le montage industriel et financier de l'opération.

Objectif :

Partager le retour d'expérience d'EDF sur le montage de projets complexes et les systèmes d'énergie embarquée.

Date prévisionnelle de réalisation :

Organisation d'une rencontre avec les experts EDF d'ici fin 2008.

Organisation :

	Ville de Besançon	Grand Besançon	EDF
Correspondant	M.MILLARD	M MARTZLOFF	Daniel BOUSCAVET T. MEUNIER (DTVE)

Etat actuel de l'action :

Organisation de la rencontre et poursuite des échanges.



Fiche action n°7

Date de mise à jour :

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Culture

Action : « La tour des enfants » : une tour bastionnée de Vauban dédiée aux enfants (Patrimoine UNESCO)

La Ville de Besançon a restauré deux tours bastionnées de Vauban, classées Monument Historique, avec la collaboration scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. La première (la tour Chamars) a été ouverte gratuitement au public pendant l'été 2008, avec des animations ciblées sur les enfants ; la seconde (la tour des Cordeliers) est ouverte lors de visites guidées .

EDF accompagne ce projet avec la subvention accordée par la Fondation Diversiterre (10 000 €) dans le cadre du soutien global apporté au Réseau Vauban qui vient d'être classé au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

La Ville de Besançon, en concertation avec EDF Franche-Comté, réalisera des actions favorisant la découverte des sites Vauban de Besançon par le personnel d'EDF de Franche-Comté

Objectif :

Les principaux objectifs poursuivis par cette opération sont de rendre accessibles les deux tours et d'informer et de mobiliser le personnel d'EDF aux enjeux et conséquences de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Date prévisionnelle de réalisation :

L'aménagement des lieux (mobilier, jeux, signalétique) est terminé et avec ouverture au public tout l'été jusqu'au 31 août 2008, pendant les journées du patrimoine en septembre 2008 et le festival Musiques de Rues en octobre 2008.

Organisation :

	Ville de Besançon	EDF
Correspondant	Mariane BENOIT (pilote) Marieke STEENBERGEN	Daniel BOUSCAVET

Etat actuel de l'action :

Convention entre le Réseau de sites majeurs Vauban, la Ville de Besançon, la Fondation EDF Diversiterre et la Délégation régionale Franche-Comté en cours de finalisation.



Fiche action n°8

Date de mise à jour :

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Solidarité et Handicap

Action : Forum international du Handicap

Le CCAS de la Ville de Besançon organise les 24 et 25 octobre 2008 une nouvelle édition du Forum international du Handicap qui aura pour thème l'intégration sociale des personnes handicapées.

Cette action, qui rassemble tous les deux ans associations, partenaires, personnalités expertes, a pour ambition d'informer, de sensibiliser et de communiquer auprès du public spécialisé mais aussi du grand public afin de changer le regard sur le handicap.

EDF sera présente avec un stand et interviendra lors de l'inauguration et à la table ronde sur la discrimination à l'emploi subie par les personnes handicapées (contribution de 3500 €).

Objectif :

Contribuer à la réalisation et au succès du Forum.

Date prévisionnelle de réalisation :

24 et 25 octobre 2008.

Organisation :

	CCAS de Besançon	EDF
Correspondant	Jean-Jacques DEMONET Bernard TARDY	Daniel BOUSCAVET

Etat actuel de l'action :

Préparation de la participation d'EDF.



Fiche action n°9

Date de mise à jour :

CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT

Domaine : Solidarité / Energie

Action : Maîtrise du budget énergie des ménages, en particulier en situation de précarité

La Ville de Besançon a réalisé un appartement témoin visant à sensibiliser les habitants du quartier de Fontaine Ecu aux économies d'énergie. Cette opération Fontaine Eco et Toi va être étendue à d'autres publics et d'autres quartiers et fera l'objet d'actions de communication.

Le CCAS accompagne les personnes en situation de précarité, notamment dans la gestion du budget lié à leur logement.

De son côté, EDF est engagée dans des mesures de prévention des difficultés de paiement des factures d'électricité et de gaz des clients en situation de précarité en les responsabilisant au regard de leur budget "énergie", en les conseillant et en les accompagnant dans la durée pour limiter leur consommation.

Objectif :

Co-construire en 2008 un dispositif d'accompagnement adapté au contexte local impliquant l'ensemble des acteurs concernés, définir le public visé et le mettre en œuvre en 2009.

Date prévisionnelle de réalisation :

2008 - 2009.

Organisation :

	Ville de Besançon	CCAS de Besançon	EDF
Correspondants	Myriam NORMAND	Philippe CHOLET	Muriel CARBONI Nadine BOUCARD Daniel BOUSCAVET

Etat actuel de l'action :

Montage de l'opération.